



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril 2026, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 03 avril 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, CHIMIACK Pascale, LOUIS Christine, GADBOIS Catherine, MARET Sophie, MARET Valérie (à partir de 18h59), CHARREAU Estelle et CHARDON Amélie et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, MORI Thierry, GONZALEZ Emmanuel et BROUSSE Yann

Absents excusés : Mme ASLOUDJ

M. CRAVERO

M. FAUCHER

Mme COURVOISIER

Mme MARET Valérie

Pouvoir à Mme LOUIS

Pouvoir à Mme CHIMIACK

Pouvoir à M. TROLIO

Pouvoir à Mme CHARDON

Pouvoir à M. RAT (jusqu'à 18h59)

Secrétaire de séance : Yann BROUSSE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

« 53 rue du Général Leclerc – Lot 8 – Électricité »

Considérant la liquidation judiciaire de l'entreprise SOVITEL à qui avait été attribué le « Lot n°8 – Électricité » des travaux au 53 rue du Général Leclerc, sans possibilité de continuation des travaux,

Considérant qu'une consultation a été lancée afin d'attribuer de nouveau le lot n°8,

Considérant l'ouverture et l'analyse des plis suite à cette consultation,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer de nouveau, le lot n°8 électricité et de retenir l'entreprise PIERRE Electricité, sise 11 Grande rue 51240 BREUVERY SUR COOLE pour un montant de 31 729.56 € HT, soit 38 075.47 € TTC
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes et tous les documents relatifs à cette attribution.

Le 1^{er} Adjoint,
Michel TROLIO